

Arrondissement de Namur



Commune de METTET  
C.C.P. 000-0019492-92

## REUNION D'INFORMATION PREALABLE

Mercredi 25 janvier 2012 à 19h00

Salle de la Balle Pelote

Place Joseph Meunier

5640 METTET

### **Présents :**

Monsieur Yves DELFORGE, Echevin de l'urbanisme de la commune de METTET  
Madame Virginie DELSAUT, Conseillère en aménagement du territoire de la commune de METTET  
Monsieur Omer LALOUX, Directeur de la Dinantaise  
Monsieur Hubert CLAUSSE, Bureau d'architecture RESO  
Madame Julie FRERE, DR(EA)<sup>2</sup>M sprl, Auteur de Projet de l'étude d'incidence  
Monsieur Alexandre PIERARD, DR(EA)<sup>2</sup>M, Auteur de Projet de l'étude d'incidence

### **Ouverture de la séance à 19h15**

## **1. INTRODUCTION DE LA SEANCE**

Yves DELFORGE, échevin de l'urbanisme ouvre la séance. Il remercie la présence de toutes les personnes s'étant déplacées pour participer à la réunion de ce jour.

Il excuse Eugène REMY, Bourgmestre de son absence.

Le projet présenté ce jour formera un nouveau quartier à côté du cimetière, le quartier LOGAISSE sera un éco-quartier intergénérationnel sur 2 hectares.

Ce quartier sera destiné à des habitants dans le but de créer de la « mixité sociale ». Celui-ci sera composé de logements moyens, de logements à louer, et à vendre. Le solde sera destiné à des terrains à mettre en vendre, ultérieurement.

Ce projet rentre dans la procédure du nouvel ancrage communal. Il envisagera l'accessibilité des logements à des personnes à mobilité réduite.

Pourquoi cette démarche pour ce type de nouveau quartier ?

Car sur Mettet, il manque des logements à prix réduits, accessibles à tous ! De plus, il est de plus en plus difficile pour les jeunes de se loger.

Le projet privilégiera des maisons à basse énergie, dans le but de pousser la politique des logements à faibles coûts en continu.

La commune veut développer des logements accessibles et adaptés à tous.

Omer LALOUX, directeur de LA DINANTAISE introduit et explicite son fonctionnement et sa gestion. Il explique le projet présenté à cette séance.

Les logements sont financés par la Commune, le CPAS et l'ancrage communal.

La nouvelle philosophie au niveau logement en région wallonne est de créer 10% de logements publics dans chaque commune.

A METTET, la commune est confrontée à la problématique des « Habitats permanents ». Cette politique s'inscrit, donc dans les prévisions à courts, moyens et longs termes dans le but de, reloger ces personnes.

Pour en revenir au projet LOGAISSE, 14 logements publics seront construits : 6 logements à vendre, 3 logements moyens à louer et 5 logements seront des logements sociaux.

La première démarche pour débiter ce projet a été d'organiser un marché de service pour la désignation d'un bureau d'étude. Un concours d'architecture a été organisé pour en arriver à la désignation du bureau d'architecture RESO.

Le projet doit être envisagé sur la totalité du site. Outre les logements, sera envisagé une crèche, un atelier de bricolage et un espace public.

Comme la parcelle de terrain envisagée représente une superficie de + de 2 hectares, une Etude d'Incidence doit être réalisée.

## **2. PRESENTATION DE L'ETUDE D'INCIDENCE**

Le bureau d'étude chargé de réaliser l'Etude d'Incidence est le bureau DR(EA)<sup>2</sup>M sprl.

A quoi sert la réunion d'information préalable à la population ?

Dans le but de garantir, au maximum toutes les garanties du projet et de remédier d'amblye aux effets néfastes qui pourraient être mis en avant dès le début du projet => Etudier les effets directs et indirects du projet pendant l'étude d'incidence (Livre 1<sup>er</sup> Article D6).

Le bureau d'étude explique dans quel but il faut réaliser une EI ? Quels en sont réellement les buts et les objectifs ?

Quel est le contenu de l'étude d'incidence ?

- ⇒ La description du projet
- ⇒ Les effets principaux du projet sur l'environnement
- ⇒ Les mesures envisagées

- ⇒ Les solutions de substitution éventuelles
- ⇒ Le résumé non technique

Quels sont les acteurs de l'Etude d'Incidence ?

- ⇒ Le demandeur
- ⇒ L'auteur de projet
- ⇒ L'auteur d'EI
- ⇒ Le public (riverains)
- ⇒ L'autorité compétente (commune ou région)
- ⇒ Les autres acteurs (DGO1, DGO3, CWEDD, CRAT,...)

Comment se passe le déroulement d'un projet soumis à EI ?

- 1°) Réunion d'information préalable au public
- 2°) Dans les 15 jours, observations et suggestions par écrit
- 3°) Réalisation de l'EIE du projet
- 4°) Introduction de la demande de permis d'urbanisation accompagnée de l'EI
- 5°) Enquête publique dans les 30 jours

Quel est le but de la réunion, aujourd'hui ?

Le demandeur présente ainsi son projet, clairement et permet ainsi au public de s'informer. On met ainsi en évidence des points particuliers et délicats, ce qui permettra dans l'EI de proposer des alternatives raisonnables.

La population émet ses craintes, ses observations, dans le but de faire évoluer le projet. Les remarques seront prises en compte dans l'EI.

Quel est le but de l'enquête publique de demain ?

La population fait ses réclamations.

A qui s'adresser pour émettre ses suggestions, ses remarques ?

⇒ Le demandeur : La Dinantaise scrl  
Place Saint-Nicolas, 3  
5500 DINANT

⇒ L'autorité compétente : Fonctionnaire Délégué - NAMUR  
Place Saint-Nicolas, 3  
5500 DINANT

⇒ L'auteur de l'étude d'Incidence : DR(EA)<sup>2</sup>M sprl  
Place Communale, 28  
6230 PONT-A-CELLES

### **3. PRESENTATION DU PROJET PAR L'AUTEUR** **DE PROJET (bureau RESO)**

La procédure des marchés publics a été mise en avant pour la désignation du bureau d'étude, sur base d'un concours.

La demande initiale est l'urbanisation d'un terrain.

Le projet émane de l'Administration communale, du PCDR et du CPAS.

Au niveau du PCDR, les membres de la CLDR ont travaillé sur le projet, dans le but de développer des formes originales d'habitats groupés, en préconisant la mixité sociale, dans le but de diversifier.

L'enveloppe budgétaire est allouée à la SCRL La Dinantaise.

RESO doit réfléchir à la réflexion globale du site. Il doit en étudier la faisabilité globale.

Le projet envisage d'étudier un système de biométanisation < récupération d'effluents agricoles (en partenariat avec un fermier) dans le but de créer du biogaz.

Cette technologie permettra d'installer un réseau de chauffage, de l'EC sanitaire et chauffage, gratuitement.

Quid par rapport à l'odeur et aux déchets ?? S'inquiètent déjà des riverains ?

L'auteur de l'EI intervient en précisant que la séance de questions-réponses se déroulera après les diverses présentations.

#### APPROCHE URBANISTIQUE

Le projet part du concept de création d'un éco-quartier de 14 logements. Celui-ci mettra en avant la création d'un poumon vert par la végétation générale du site. La hiérarchisation de la voirie y est mise en avant (piétons, vélos, voitures,...). Des zones de rencontre y sont privilégiées, ainsi qu'une liaison avec le centre de METTET. La gestion des parkings y est étudiée intelligemment, dans le but de ne pas donner à la voiture une place primordiale. Les sens de circulation y sont réfléchis.

Le projet sera étudié dans sa globalité mais sera entrepris en phasages.

La connexion continue avec le centre de METTET y sera primordiale. Des espaces de jeux et de détente pourront profiter à tout le monde durant la journée.

L'auteur de projet prend un soin tout particulier à l'intégration paysagère du mobilier urbain – parc à vélo, bulle à verre, les poubelles,...

Les différentes zones de logements seront basées sur la mixité. Des terrains seront en réserve et seront destinés à être vendus, augmentant encore le principe de mixité sociale.

Les matériaux envisagés (ardoises, murs en pierre, bois) respecteront les prescriptions du Condroz et les volumétries seront soucieuses de la typologie du cadre local. Les jeux de végétation (haies, plantations,...) harmoniseront le quartier.

L'auteur de projet envisage une approche énergétique en se souciant :

- ⇒ De l'orientation
- ⇒ Des matériaux
- ⇒ Des énergies (voir coût actuel)
- ⇒ Des faisabilités de mettre en œuvre des PAC
- ⇒ De l'étude de l'élaboration d'un système de biométanisation
- ⇒ De la pose de panneaux solaires
- ⇒ De l'exploitation de l'éclairage naturel

## **4. REFLEXIONS, QUESTIONS, REPONSES**

Un membre de la CLDR demande ce qu'il en est par rapport au retour de la séance de la CLDR qui a eu lieu en son temps. Les remarques ont-elles été prises en compte ? Quid par rapport aux problèmes de parkings qui avaient été évoqués ?

L'auteur de projet précise le nombre d'emplacements de parking... => 65 emplacements

Certains riverains s'inquiètent de l'absence de garage ou car-port individuel à proximité des habitations. L'auteur de projet indique qu'il y aura possibilité de se stationner devant les habitations pour décharger ses courses. Maintenant, la voiture est fortement présente dans la vie de tous les jours et dans la tête de tous ! Il souligne que le projet intergénérationnel voudrait que les personnes plus jeunes aident les personnes âgées, que les mentalités changent.

L'auteur de l'Etude d'Incidence devra envisager les alternances des parkings, les connexions entre les parkings et les logements.

Une question est lancée au niveau de l'implantation des bâtiments par rapport à l'orientation. En effet, l'orientation des bâtiments est NORD-SUD. Les façades avant d'accès au Nord et les pièces de vie au Sud pour profiter de la lumière et du soleil.

Les riverains s'interrogent à propos de la biométanisation ? Est-ce que mettre en oeuvre un tel concept en vaut réellement la peine, au vu des procédures de mise en oeuvre que cela engendre ?

L'auteur de l'Etude d'Incidence opérera une première analyse de l'opportunité de réaliser une telle installation. Une étude technique approfondie devra être réalisée, mais sort du contexte de l'étude d'incidence du projet ici présent.

Une habitante se demande à quels types de logements, ces bâtiments seront-ils destinés ? Pour quelles familles ?

Le maître d'ouvrage explique : Les types de logements sont désignés par rapport à la demande locale. A Mettet, la demande veut aussi bien des petits logements (1 ou 2 chambres) pour des personnes seules ou âgées que des grands logements (3, 4 chambres).

Pour rapport : les petits logements sont à louer au prix de 150 à 200 euros, les logements moyens sont à louer à des prix de 400 à 600 Euros.

Un riverain demande quelle est la zone au niveau du Plan de Secteur ?

L'auteur de projet répond : en zone de service public et d'équipement communautaire => zone dans laquelle on peut construire sous certaines conditions.

Une autre question : Quand commence t'on les travaux ?

L'ensemble des intervenants estiment qu'ils débiteront dans un délai de +/- 3 ans.

La suite de la procédure est réexpliquée :

L'auteur de projet va adapter son projet par rapport à l'Etude d'Incidence.

Le permis d'urbanisation sera introduit.

Les permis d'urbanisme seront alors déposés.

Puis seulement, on procédera à l'Adjudication publique pour les constructions.

Question d'habitants de la rue du ruisseau : la connexion entre le quartier et le centre ville n'accentuera t'elle pas les problèmes existants à ce jour ? Un habitant relève un problème de circulation dans cette rue et demande que soit étudiée correctement la position et le statut du sentier en relation avec les 2 roues, voir analyser un traitement bucolique pour valoriser cette connexion.

L'auteur de l'EI analysera cet aspect dans son étude.

Un habitant : Quid par rapport au système d'égouttage, l'Etude d'Incidence va t'elle analyser cet aspect ? Mettet centre est en épuration collective. Cet aspect sera analysé dans l'EI.

Le bureau d'EI met en avant que le permis d'urbanisation sera déposé à la commune. L'enquête publique durera 30 jours et permettra à la population de réagir à nouveau.



**Copie à :**

- SPW- DGO3 - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Monsieur Xavier Dubois
- L'Administration communale de Mettet, Collège communal.
- Les participants

**Présents :**

**Participants** : voir listing annexe

Pour [Tr@me](mailto:Tr@me) : Cécile Schalenbourg

Pour l'Administration Communale : Virginie Delsaut

## 1 Ouverture de la séance

Arnaud MAQUILLE remercie les personnes présentes et C. SCHALENBOURG enchaîne par la présentation de l'ordre du jour à savoir :

- ⇒ Salle de Biesme : Introduction de la 1ère convention
- ⇒ Mise au point et avancement des fiche-projets du lot 1
- ⇒ 2<sup>ème</sup> convention et suivantes ? Murs de clôture et Abbaye de Brogne
- ⇒ Logements intergénérationnels : avancement
- ⇒ Divers

## 2 APPROBATION PV CLDR 29 novembre 2011

Le procès-verbal de la CLDR du 29 novembre 2011 est approuvé par les membres de la CLDR, il n'y a pas de remarque.

## 3 INFORMATION sur le projet « aménagement de la salle de Biesme en espace de rencontre et convivialité »

Pour rappel, un groupe de travail a été organisé le 3 mai 2011, dans le but d'établir les choix et de définir les options à prendre.

Lors de ce groupe de travail, la multifonctionnalité de la salle a été mise en avant. En effet, ce critère s'avère très important dans l'obtention de la subvention.

Le 29 novembre 2011, l'esquisse a été présentée par l'architecte Di Leto.

Les 2 options mises en avant par les membres de la CLDR étaient :

- Apport de lumière naturelle par le percement d'une baie en façade
- Analyse de la faisabilité de placer des panneaux solaires

Pour information, à ce sujet, en janvier 2012, l'architecte a présenté au Collège communal les différentes variantes possibles en mettant en parallèle le coût pour les différents postes.

En février 2012, Une rencontre a été réalisée avec Xavier DUBOIS de la Direction du Développement rural - Service extérieur de Wavre avant la rencontre préalable de l'introduction de la fiche projet auprès du cabinet du Ministre.

Pour X. DUBOIS, le budget global s'avère trop élevé. Il est alors demandé à l'architecte de revoir son projet à la baisse en supprimant certains postes accessoires (comme par exemple : placement de la porte d'entrée ouvrante traditionnelle au lieu d'une porte coulissante,..).

La baie créée latéralement pour un apport de lumière naturelle doit être malheureusement supprimée, dans le but de diminuer le budget. En effet, celle-ci représente un montant de 20.000.€.

L'architecte explique l'évolution du dossier et les différentes phases qui ont été traversées jusqu'à ce jour.

Celui-ci présente et développe les techniques spéciales qui sont mises en avant (système de chauffage, ventilation d'air – système double flux).

Pour une utilisation, il est primordial d'opter pour 2 systèmes indépendants pour les 2 salles (voir économie d'énergie).

Après questions et débat au sujet de cette première fiche projet à introduire, les membres de la CLDR marquent leur accord pour introduire la fiche projet auprès du Cabinet du Ministre comme telle.

Ceux-ci soulèvent le fait, d'apporter une attention toute particulière à l'éclairage artificiel, vu que l'on évince l'option de l'apport d'éclairage naturel à l'aide d'une nouvelle baie.

#### **4 MISE EN POINT ET ETAT D'AVANCEMENT DES FICHES DU LOT 1**

##### **Charte des agriculteurs**

Il serait intéressant de créer un lien vers la charte des agriculteurs sur le site internet de la commune de Mettet.

##### **Fiche 13 : Meilleures gestion de la relation agriculteurs et population**

La réalisation d'un annuaire est en cours d'élaboration suivant les fiches reçues par les différents intéressés. L'annuaire sera soumis à la prochaine CLDR et sera alors inséré dans le bulletin communal.



### **Fiche 23 : Signalisation des pôles touristiques**

Convention avec Trace – approuvée par le conseil communal

⇒ Voir pour éventuellement organiser un groupe de travail.

### **Fiche 36 : Aménagement de la place d'Oret**

Protection de la Chapelle : La protéger ? la restaurer => Introduire une demande au Petit Patrimoine Wallon < Qualité village => Voir Michel Clause pour l'introduction du dossier.  
+ Qui se porterait volontaire pour collaborer ?

### **Fiche 42 : Evaluation d'un PCDN**

Fiche à mettre en œuvre sur base d'un appel à projet => voir la conseillère en environnement Sylvie DEPRAETERE

### **Fiche 54 : Recensement et balisage des chemins et sentiers**

L'Administration communale s'est rendue au CGT. Il n'y aura malheureusement pas de créneaux à exploiter vis ce bai car pour le Commissariat, METTET ne peut pas être assimilée à une entité « touristique ».

⇒ Il sera intéressant d'interpeler la maison d'urbanisme de DINANT pour Analyser les pistes éventuelles possibles

### **Fiche 58 : Etablissement d'un plan de circulation dans le village de Furnaux, en concertation avec les habitants**

Dans un premier temps, il faut analyser et mettre à plat les types d'aménagement que l'on veut aménager en priorité.

### **Fiche 64 : Etudes énergétiques agriculteurs**

⇒ A lancer en 2012/2013

Un projet de biométanisation pourrait être envisagé sur l'entité. Pour ce faire, il faut faire un appel aux agriculteurs, dans le but de voir les personnes intéressées et regrouper les expériences.

### **Fiche 76 : Accueil des nouveaux habitants**

L'opération 2011, ayant fonctionné, il faudrait alors préparer l'édition 2012 en adaptant évidemment certaines améliorations (comme présentation des services communaux moins lourde, etc)

## 5 2<sup>ème</sup> CONVENTION ET SUIVANTES

### **Fiche 35 : Réfection des murs de pierre**

Le service travaux a fait un diagnostic de l'état des murs de pierre et en a refait le cadastre. La fiche projet est actuellement complète et il serait intéressant de phaser ces travaux afin de donner la priorité aux murs les plus menacés. Cette fiche sera donc à introduire prochainement.

La CLDR émet un avis FAVORABLE pour l'introduction de cette fiche.

### **Fiche 79-1 : Valorisation du site de l'Abbaye de Brogne comme centre d'accueil touristique – Phase 1**

A ce stade du projet, différentes tâches sont à réaliser :

- ⇒ Certificat d'urbanisme
- ⇒ Rencontre avec d'autres syndicats d'initiative, dans le but de voir comment cela se passe (voir Anhée, Fosse-La-Ville)
- ⇒ Initier les démarches et demandes
- ⇒ Analyser le fonctionnement des syndicats du tourisme

## 6 LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

Une réunion d'information publique préalable à l'étude d'incidence a eu lieu le 25 janvier. En effet, une étude d'incidence doit avoir lieu, vu que la parcelle de terrain est supérieure à 2 hectares.

Cette réunion a pour objectif :

- ⇒ Présentation du projet par l'auteur de projet à la population
- ⇒ Prise de connaissance par la population

La présentation était +/- similaire à ce que le bureau d'architecture RESO a présenté mais était cependant + poussé au niveau technique et aménagement des abords par rapport à l'intégration du projet.

Il a cependant été reproché à l'auteur de projet l'implantation des parkings, car-port, garages à l'écart des bâtiments représentant les logements. En effet, à l'heure actuelle, si les habitants pouvaient rentrer dans leur maison avec la voiture, il le ferait. Donc cette implantation pose question à certaines personnes.

- ⇒ Le bureau d'étude justifie ça par le fait d'un « problème de mentalité de Monsieur tout le monde » et que les mentalités devront changer avec le temps et les nouveaux projets au niveau « mobilité » et « économie d'énergie ».

Au niveau de la rue du Ruisseau, il y a une connexion intéressante à mettre en œuvre, il faudra cependant l'étudier pour développer l'aspect mobilité consciencieusement.

Une crèche, un atelier de bricolage et des espaces publiques du projet seront développés dans le cadre du PCDR. Nous reviendront d'ailleurs vers les membres de la CLDR, en temps voulu afin de mettre sur pied ces différents projets.

Le début des travaux est prévu dans un délai de +/- 3 ans.

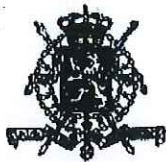
La population, après la réunion préalable avait 15 jours pour émettre ses remarques, réclamations, très peu de réclamations non sont parvenues.

## **7 DIVERS**

NEANT

Province de Namur

Arrondissement de Namur



**Commune de METTET**  
C.C.P. 000-0019492-92

5640 Mettet, le 28 mars 2012

Place Meunier, 1

Tél : 071/72.00.81 - 80

## Programme Communal de Développement Rural

### ETAT DES LIEUX

#### Approbation du programme communal de développement rural par le gouvernement wallon

Parution au Moniteur le 21 octobre 2011. Notification officielle nous a été transmise officiellement en date du 28 janvier 2011.

#### Procédure à venir

- Décision du Collège communal du 1<sup>er</sup> projet qu'il souhaite mettre en œuvre (salle de BIESME)
- Rédaction du CDC pour désigner un bureau d'étude pour effectuer les travaux de « réhabilitation de la salle de Biesme en espace de rencontre et convivialité »
- Remise des prix par les bureaux d'étude le 4 avril 2011
- Provocation d'une CLDR pour donner les prochaines phases et réaliser un groupe de travail pour étudier le programme définitif avec l'auteur de projet désigné
- Réalisation de l'avant-projet (programme et budget en vue de la présentation au cabinet du ministre)
- Réunion avec cabinet du ministre pour AVIS DE PRINCIPE.  
Préciser :
  - l'objet
  - l'estimation (attention estimation TVA et honoraires auteur de projet compris)
  - la motivation

Lors de cette réunion, une visite sur place sera organisée afin d'explicitier le projet

Si avis de principe favorable :

Approbation par le Conseil communal de la convention

- ⇒ la première convention sera lancée  
24 mois pour lancer l'adjudication

### Et Tr@me???

- ⇒ Le 21/02/2011, une convention a été approuvée par le Collège communal pour l'accompagnement de l'ODR de Mettet
- ⇒ Le 7 mars, le bon de commande a été signé par le Collège communal
- ⇒ Cette convention sera ratifiée au Conseil communal du mois d'avril
  
- ⇒ Réunion avec Tr@me pour coordination : le jeudi 31 mars
- ⇒ Fin avril : organisation d'une CLDR pour état d'avancement et GT « Réhabilitation de la salle de Biesme en espace de rencontre et convivialité »

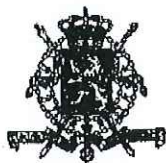
Province de Namur

Arrondissement de Namur

5640 Mettet, le 4 mars 2016

Place Meunier, 1

Tél : 071/72.00.81 - 80



**Commune de METTET**

C.C.P. 000-0019492-92

## Programme Communal de Développement Rural

### Procès-verbal du 23 avril 2012 :

Réhabilitation de la salle de Biesme en espace de rencontre et convivialité

#### Présents :

Administration communale : Mr Arnaud MAQUILLE, Echevin du PCDR  
Mme Virginie DELSAUT, CATU

CLDR Mr FAUCHET Michel

Cabinet du Ministre : Mr Xavier DUBOIS, Direction du Développement rural  
Service extérieur de Wavre  
SPW – DGARNE  
Mme Agnes Kaisin, Administration centrale

Architecte : Mr Thomas Di Leto

Bureau d'étude Mrs CARTON, TS

### Approbation du programme communal de développement rural par le gouvernement wallon

#### Suivi et avancement

- Désignation de l'architecte Di Leto pour la mise en route de la 1<sup>ère</sup> convention : Aménagement de la salle de Biesme en espace de rencontre et convivialité
- Plusieurs CLDR ont eu lieu afin d'informer les membres de l'avancement du dossier et de les faire participer au projet leurs remarques et suggestions
- Réalisation de l'avant-projet par l'architecte Di-Leto (programme et budget en vue de la présentation au cabinet du ministre)
- Réunion préalable avec cabinet du ministre
  - Objet précis (programme)
  - Estimation (attention estimation TVA et honoraires auteur de projet compris)
  - Motivations

## **Présentation du projet par l'architecte**

L'architecte présente le projet dans les grandes lignes en explicitant le programme et la nouvelle réorganisation de l'ensemble. Il détaille les options qui ont été prises suite à l'évolution du projet durant les différentes CLDR et les remarques des membres de la CLDR.

Mme Kaisin fait remarquer qu'il serait intéressant de lister les activités qui se développent au niveau de la salle de BIESME afin de justifier la pertinence du projet.

Le PV d'approbation de la séance de la CLDR du projet en question devra être transmis.

Quelques rappels sont énumérés au niveau de la procédure de la fiche-projet.

- Un seul avenant sera éventuellement accordé suivant le délai et le montant
- Au moment où la première convention est lancée, un délai de 24 mois pour lancer l'adjudication
- Au moment de la signature de la convention, l'architecte sera désigné, en déterminant sa mission précise et ses honoraires.

Dans le cadre actuel, l'architecte a déjà été désigné par l'Administration communale de METTET, dans le but d'affiner le plus précisément l'estimation.

Mme Kaisin précise que l'intervention des subsides a été modifiée. En effet, la quote-part est moindre. Sur les 1<sup>er</sup> 500.000.€ de travaux, un subside de 80% peut être octroyé et sur

## **Visite du bâtiment**

Afin que les différents acteurs se rendent compte de l'envergure des travaux, une visite du bâtiment à réhabiliter est organisée.

Tout d'abord, toutes les parties annexes à la salle sont présentées en mettant bien en évidence l'importance de revoir toute l'organisation générale des circulations du bâtiment, et ce, dans un but principal de clarté pour les visiteurs et pour privilégier l'accessibilité aux PMR.

Lors de cette visite, l'accent est mis sur les travaux de techniques spéciales (chauffages, ventilations,...), les techniques d'isolation pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment (isolation, remplacement des châssis),... Les mises en conformité au niveau égouttage, sécurisation incendie,... sont également mises en avant.

Globalement, la pertinence du projet tient la route pour les différentes parties.

Mr DUBOIS va introduire la demande de principe pour la fiche-projet au niveau du cabinet du Ministre.



**Copie à :**

- SPW- DGO3 - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Monsieur Xavier Dubois
- L'Administration communale de Mettet, Collège communal.
- Les participants

**Présents :**

**Participants :** voir listing annexe

Pour [Tr@me](#) : Cécile Schalenbourg

Pour l'Administration Communale : Virginie Delsaut

## 1 Ouverture de la séance

Arnaud MAQUILLE remercie les personnes présentes et C. SCHALENBORG enchaîne par la présentation de l'ordre du jour à savoir :

- ⇒ Approbation du PV précédent
- ⇒ Murs de pierre à **Furnaux** => Rendez-vous devant l'église à **18h30** pour visite sur place
- ⇒ Murs de pierre à **Saint-Gérard** => Rendez-vous devant le cimetière à **19h30** pour visite sur place
- ⇒ Annuaire des producteurs
- ⇒ Réhabilitation de la salle de Biesme en espace de rencontre et convivialité : E.A.
- ⇒ Info sur les projets du lot 1 (hall relai, journée d'accueil des nouveaux arrivants, bus, logements intergénérationnels, etc)
- ⇒ Divers

## 2 APPROBATION PV CLDR 23 avril 2012

Le procès-verbal de la CLDR du 23 avril 2012 est approuvé par les membres de la CLDR, il n'y a pas de remarque.

## 3 Murs de pierre à Furnaux

Il est primordial d'attacher une grande importance aux réfections des murs de pierre au niveau de toute l'entité, dans un but de préservation du Patrimoine tant culturel, qu'historique !



Les membres de la CLDR se sont retrouvés sur place, dans le but d'analyser l'évolution des murs de pierre du cimetière et voir quels murs étaient à reconstruire. Il faudra cependant être vigilant au niveau du bornage, en cas de reconstruction de nouveaux murs.

On remarque qu'il est grand temps d'intervenir au niveau des murs de clôture et plus particulièrement au niveau de l'angle avant gauche de la partie droite du mur avant.

Non seulement les murs de pierre doivent être traités, mais il est grand temps de placer ou réparer ou remplacer également les couvre-murs de ceux-ci, dans le but que l'eau ne s'infilte pas dans les murs, faisant éclater les maçonneries en cas de gel intense.

Michel CLAUSE, chef des travaux de la Commune de METTET fait l'étude au niveau des cahiers de charge et métrés, dans le but de finaliser cela pour la prochaine CLDR, pour approbation et pouvoir ainsi introduire la fiche projet des murs de clôture

#### **4 Murs de pierre à Saint-Gérard et autres**

Après la visite et analyse des murs de FURNEAUX, les membres de la CLDR se sont retrouvés à Saint-Gérard, dans le but de réaliser le même état des lieux au niveau des murs périphérique du cimetière et de l'Abbaye.

On remarque d'emblée qu'une attention toute particulière devra être apportée au mur du cimetière qui longe la route de Maredsou, dans un but de sécurité ! Il serait même indispensable de placer un garde-corps au-dessus du mur de clôture, afin que personne ne puisse basculer par-dessus.

LES MURS DE PIERRE EN GENERAL...

Le bureau TR@me lance les différents débats au sujet des murs de clôture et escaliers situés à Oret, Biesmerée, à l'Eglise d'Ermeton/Sur /Biert, à la venelle de l'ancienne Forge, au portique de la Fabrique d'Eglise. Celui-ci explicite les différentes étapes pour introduire la fiche projet relative aux murs de pierre et explicite comment la CLDR va procéder pour budgétiser les travaux.

Il sera cependant nécessaire de réaliser un recensement des murs de pierre sèche privé/public.

ERMETON/SUR/BIERT => QUID par rapport au patrimoine privé ? Comment rétablir la situation ?

#### **5 Annuaire des producteurs**

L'annuaire est affiné et finalisé. Celui-ci sera inséré au centre du prochain bulletin communal et sera placé sur le site internet de la Commune de METTET.

#### **6 Réhabilitation de la salle de Biesme en espace de rencontre et convivialité : E.A.**

La fiche projet a été approuvée par le GW. L'architecte va mettre en route la demande de permis d'urbanisme et dans la foulée, il construira le dossier d'Adjudication.

Si des options doivent être prises pour certains choix de techniques, matériaux ou autres, il reviendra vers la CLDR.

L'évolution du dossier sera de toute façon explicitée lors des CLDR à venir.

## **7 Info sur les projets du lot 1 (hall relai, journée d'accueil des nouveaux arrivants, bus, logements intergénérationnels, etc)**

### **HALL RELAI**

#### **RAPPORT présentant les actes et travaux projetés.**

---

##### **Objet :**

Le projet concerne la réalisation d'un hall relais sur le site de Mettet. Un hall relais est un bâtiment de type « industriel » comportant plusieurs ateliers pour l'accueil de jeunes entreprises.

Ce hall comporte deux modules distincts dans lesquels sont intégrés un bureau et un sanitaire attaché à chaque atelier.

##### **Contexte bâti :**

Le projet est construit dans le parc d'activités économique composé de bâtiments industriels d'architecture hétéroclite.

Les bâtiments existants sont soit couverts de toitures plates (notamment les deux projets voisins du projet concerné), soit de toiture à deux pans. Ils sont pour la plupart finis de bardages métalliques comme l'objet de la demande.

##### **Principe constructif :**

Le bâtiment sera réalisé en ossature bois (murs et plancher), isolé en cellulose et bois soufflé dans les parois et le complexe toiture. Bep Expansion Economique veut poursuivre la construction de bâtiment performant en matière d'efficience énergétique

##### **Intégration - aménagement de la parcelle :**

Le taux d'occupation de la parcelle est similaire aux projets voisins.

Le projet comporte un parking de 10 places. Celui-ci a été étudié de manière rationnelle en rapport avec l'utilisation du bâtiment.

L'aménagement des abords a été en effet conçu pour minimiser les surfaces imperméables, qui sont nécessaires pour assurer les manœuvres des véhicules et leur parcage. Les zones de pelouses ont été réduites au minimum et remplacées par des zones de prés fleuris, afin de respecter le cadre rural

En conclusion, l'architecture a été soignée et conçue dans un but d'intégration au site et aux constructions industrielles présentes tout en respectant les impositions urbanistiques en vigueur. Le projet nous semble dès lors s'intégrer parfaitement au cadre bâti.

Au niveau de la fiche-projet, 4 modules avaient été envisagés. Dans un premier temps, le BEP a introduit un projet pour 2 modules avec possibilité d'extension pour 2 supplémentaires par la suite.

L'AC de METTET a introduit le rapport favorable au niveau du FD, on attend la délivrance de sa part comme c'est un article 127.

Alain STEVENS, architecte du BEP, envisage d'introduire la fiche pour les abords en collaboration avec Céline HERMANS, dans le but de saisir l'opportunité.

C. Schalenbourg présente le projet introduit par le B.E.P. comme article 127.

Le début de chantier est prévu pour début novembre et la fin est prévue pour fin avril.

### **BUS MULTISERVICES**

Michel CLAUSE du service travaux étudie les CDC pour les demandes de prix, dans un premier temps pour le bus, et après pour son aménagement.

### **ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Au premier août => 344 nouveaux

=> On attend l'après les élections pour reconduire l'évènement, dans le but de présenter les nouveaux élus et éviter que l'évènement ne soit interprété comme une propagande électorale.

### **LOGAISSE**

L'avant-projet a été présenté à la RW en présence de la présidente du CPAS (Fabienne) et la SWL, Normalement, les travaux devaient commencer fin de cette année, vu la complexité des procédures (Etude d'incidence, PURbanisation car superficie > à 2HA, les délais sont reconduits. Les délais alloués au projet ne sont pas adaptés à celui-ci.

En parallèle au PUR, il faut introduire le dossier technique pour les créations de voiries.

La procédure est longue, mais le projet suit son cours. Le PUR sera introduit début 2012.